

Les lacs de villégiature au Québec: les problématiques, les défis et les moyens d'action

Luc Berthiaume

Directeur

Direction du suivi de l'état de l'environnement

Pour

Pierre Baril

Sous-ministre adjoint

Direction générale des politiques
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Plan de présentation

- Les problématiques affectant les lacs
- Les principes guidant l'action du MDDEP
- Les défis de la protection et de la gestion des lacs de villégiature
- Le cadre, les orientations et les outils du Gouvernement du Québec

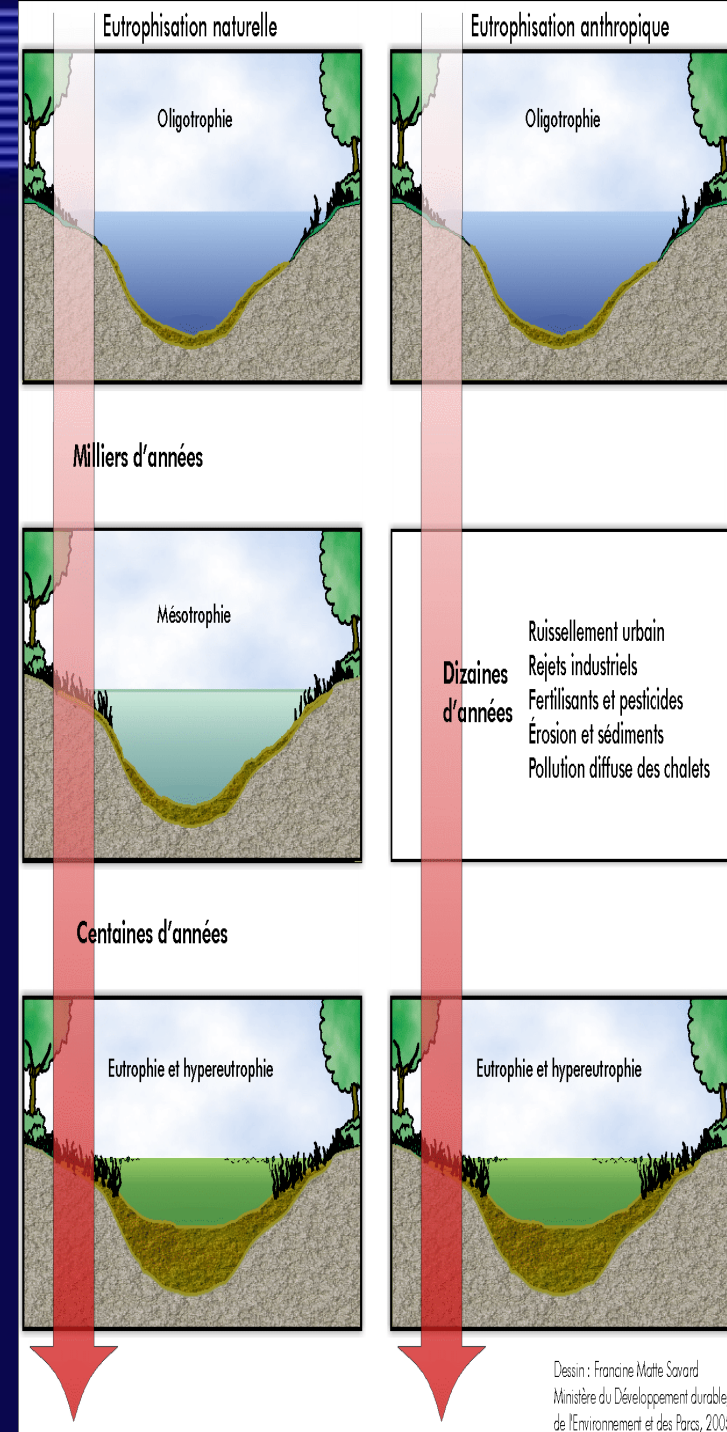


Les problématiques environnementales affectant les lacs de villégiature

- L'eutrophisation des plans d'eau
- Les fleurs d'eau de cyanobactéries
- Les espèces envahissantes

L'eutrophisation des lacs

- Principale problématique affectant les lacs de villégiature et dans les bassins développés
- Accélération du processus de vieillissement des lacs qui se caractérise par une augmentation de la production biologique liée aux apports anthropiques des matières nutritives, en particulier le phosphore
- Induit des changements et une transformation importante du lac
- Peut en résulter des pertes d'usages et des pertes économiques



Les fleurs d'eau de cyanobactéries

- Phénomène de plus en plus présent au Québec
- Conséquence de l'eutrophisation des plans d'eau
- Risque pour la santé publique:
 - Potentiel irritant, allergène et toxique
- Impacts socio-économiques:
 - Pertes d'usages
 - Pertes économiques



L'envahissement par les espèces exotiques

- L'ampleur de la propagation des espèces exotiques est peu connu
- La propagation de certaines espèces est préoccupante (myriophylle à épi, moule zébré)
- L'eutrophisation peut favoriser l'implantation et l'envahissement dans les lacs, comme dans le cas du myriophylle à épis



Eutrophisation des lacs : situation au Québec

- L'étendue et l'ampleur du phénomène ne sont pas connues sur l'ensemble du territoire
- Les études et les suivis indiquent que plusieurs lacs sont affectés à divers degrés
- Les facteurs responsables sont variables entre les lacs et entre les régions
- Les lacs ne répondent pas tous de la même façon à l'eutrophisation

L'eutrophisation et les activités humaines

- Les rejets ponctuels
 - Urbain, industriel, aquicole
- Le ruissellement et l'érosion
 - Foresterie, agriculture, infrastructures, aménagement des terrains publics et privés
- Pollution diffuse
 - Engrais (agriculture, terrains de golf, terrains publics et privés)
 - Eaux usées des résidences isolées et des chalets

Principes guidant la gestion des lacs

- La gestion doit viser le maintien de l'intégrité de l'écosystème lacustre
- Le lac et son bassin versant doivent être considérés comme l'unité de gestion
- La gestion des lacs doit favoriser et privilégier la réduction des apports des matières nutritives par un contrôle des pressions anthropiques et l'instauration de bonnes pratiques
- Les interventions de restauration en lac ne peuvent être envisagées que lorsque toutes les mesures de réduction des apports ont été prises

Le défi de la gestion des lacs

- Aménagement des activités humaines et changement dans les façons de faire, collectivement et individuellement
- Exige des interventions sur plusieurs plans:
 - Éducation et sensibilisation
 - Connaissance, diagnostic et évaluation
 - Actions
- Demande une implication de tous les acteurs:
 - La population et les utilisateurs
 - Les organismes environnementaux et les associations
 - Le milieu des affaires
 - Les MRC et les municipalités
 - Le Gouvernement et les ministères

Les exigences de ce défi

- Gérer en fonction de la capacité de support en phosphore des lacs
 - La capacité de support est la pression maximale qui peut être exercée sur un écosystème par les activités humaines sans porter atteinte à son intégrité, afin d'assurer sa pérennité
- Doit se faire dans un contexte de gestion par bassin versant des lacs
 - C'est l'ensemble des apports du bassin versant qui affectent le lac



Cadre, orientations et outils

La loi sur le développement durable

- Implanter un nouveau cadre de gouvernance dans l'administration publique
 - Favoriser l'action dans le sens du développement durable (cohérence, cohésion et harmonisation)
- 16 principes qui viennent guider l'action du Gouvernement, dont :
 - « Protection de l'environnement » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement
 - « Respect de la capacité de support » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité

La loi sur le développement durable (suite)

- Mise en œuvre par l'adoption d'une stratégie gouvernementale
 - Vision, orientations, et objectifs à atteindre liant l'ensemble des ministères et organismes
- Création d'un fond vert pour financer les organismes et les projets
- Mesures d'évaluation et de reddition de comptes
 - Indicateurs, commissaire au développement durable
- Application qui s'étendra éventuellement aux municipalités et institutions parapubliques

Politique nationale de l'eau

- La 1ère orientation de la PNE : réformer la gouvernance de l'eau afin de faire participer l'ensemble des acteurs de l'eau privés/publics (approche participative décentralisée) et ce, à différentes échelles
- Le Québec a choisi la gestion intégrée/concertée de l'eau et des écosystèmes aquatiques notamment sur la base du bassin versant
- S'inscrit dans la voie du développement durable

Vers une gestion participative

Processus de mobilisation des acteurs de l'eau en vue d'amener à:

- des choix collectifs (conciliation) concernant les usages de l'eau et des écosystèmes aquatiques ainsi que leur protection
- des actions collectives (concertation) requises *sur la base du bassin versant* ou d'une autre échelle spatiale

Gestion participative

- Un lieu de partage : des informations, des problèmes, des solutions et des moyens d'action
- Elle se base sur les 3C : conciliation (choix collectif), concertation (action collective) et coordination
- Elle demande une implication de tous les acteurs de l'eau à l'échelle d'intervention visée avec leurs responsabilités respectives

Gestion participative

Un outil de changement

- Améliorer les capacités de participation et d'intervention
 - Accompagner : support technique et financier, formation, éducation
 - Consulter et informer
- Établir des liens de confiance, recherche de valeurs communes
- Définir les rôles et les mandats de chaque acteur de l'eau
- Favoriser la prise en charge locale et régionale

Niveaux d'intervention

Échelle de l'état

- Gouvernement; leadership national
 - Cadre légal et réglementaire
 - Politiques, stratégies
 - Développement des méthodes, outils, réseaux de suivi...

Échelle du bassin versant

- OBV (pour rivières prioritaires- territoire de plusieurs dizaines à plusieurs milliers de km²), CRE, Regroupement d'associations ou autre; leadership régional
 - Déterminer les solutions vs les objectifs
 - Concevoir certains projets
 - Coordonner le suivi de la réalisation des projets

Échelle du projet

- Organismes publics et privées, individus; leadership local
 - Concevoir et réaliser des projets, en assurer le suivi en fonction de l'échelle d'intervention (bassin du lac)

Encadrement légal

- **Protection des lacs et cours d'eau**
 - Lois et règlements
 - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- **Administration**
 - Gouvernement du Québec: MDDEP, MRNF (secteurs Faune et Forêt)
 - Municipale: MRC, municipalité locale

Conclusions

- La gestion des lacs : un défi important reposant sur l'appropriation, la responsabilisation et l'engagement de tous les acteurs
- Le cadre de gestion et les outils légaux sont en place
- Il faut poursuivre le développement des modèles d'intervention et des moyens qui favorisent et amènent à l'action